

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24173439

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce
de la ville de Bruxelles le 26/11/24

Le Greffier

Greffier

N° d'entreprise : **0540 866 555**

Nom

(en entier) : **Orgenesis Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Aye, rue de la Science 8, 6900 Marche-en-Famenne**

Objet de l'acte : **Nominations et démission**

Il ressort de la décision unanime du Conseil d'administration du 25 octobre 2025 que les décisions suivantes ont notamment été prises :

1. Démission du Directeur général :

Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Pierre Lammeretz de ses fonctions de General Manager de la Société :

- Monsieur Pierre Lammeretz Monsieur Pierre Lammeretz (N.N.93.02.01-445.37), né le 1er février 1993 et domicilié à 4122 Plainevaux, rue Tesnière 25.

La démission prend effet à partir de ce jour.

2. Nomination d'un administrateur :

Le conseil d'administration prend acte de la nomination des administrateurs suivants :

- Monsieur Bhalaji JAGANNATHAN [passeport No. Z4563361], domicilié à 36/A2, THERADI STREET (CAR STREET), TRIPLICANE, TRIPLICANE, Chennai – 005, INDE.

- Monsieur Anandaa Krishna RAJAN BALACHANDAR [passeport No. Z7974633], domicilié à 8, Sumo Garden Avarampalayam Road Peelamedu Coimbatore BPCL Colony, INDE.

Leurs mandats sont exercés à titre gratuit.

3. Pouvoirs :

Le conseil d'administration, à l'unanimité, mandate Me Philippe Malherbe et Me Lauranne Demesmaeker, avocats, ayant leurs bureaux avenue Louise 65 bte 11, 1050 Bruxelles, agissant conjointement ou individuellement, et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication éventuels afférents aux décisions précitées.

Lauranne Demesmaeker (malherbe)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)